

n'importe quel lopin de terre de s'adresser à la province pour louer une section au moyen d'un bail de pacage. Cela s'est fait bien des fois après la grande guerre.

D. J'avais en vue les régions de sécheresse où des millions d'acres appartiennent aux gouvernements provinciaux, qui les louent comme terrains d'élevage. Plusieurs colons peuvent aimer à faire de l'élevage et à louer des terres, mais la seule manière de contourner la loi serait d'acheter un quart de section à côté et ensuite de louer la terre?—R. Pour avoir les animaux dont il a besoin; on ne l'établirait pas simplement à bail.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, je tiens à exprimer le sentiment de tous les membres du Comité à l'adresse de M. Woods, c'est-à-dire la satisfaction que nous avons éprouvée à entendre la lecture de son mémoire. Je n'ai pas besoin de dire aux membres du Comité que les observations entendues aujourd'hui nous seront très précieuses, car, d'après le mandat de notre Comité, une des principales choses que nous ayons à considérer est la bonne volonté et le contentement que nous développerons chez ceux qui reviendront de nos forces armées et de notre marine marchande. Il nous faut leur obtenir des emplois au meilleur de nos capacités, mais nous devons aussi faire en sorte que ceux qui ont combattu pour nous soient satisfaits de leurs emplois et de la situation générale du pays. Je vous réitère les remerciements du Comité.

M. CASTLEDEN: Avant l'ajournement, monsieur le président, je ferai remarquer qu'une des choses qu'on a signalées ce matin consiste dans la nécessité de la bonne volonté et de la coopération des associations ouvrières. Nous avons déjà constaté ce matin qu'un certain nombre d'hommes qui s'occupaient autrefois d'agriculture ne retourneront pas à la terre à la faveur de ce plan. Il faudra trouver combien de ces hommes peuvent être affectés à l'industrie sans qu'il en résulte une désorganisation du marché du travail. J'aimerais savoir si le comité de régie fait des arrangements pour entendre des témoignages de la part des syndicats ouvriers.

Le PRÉSIDENT: Nous comptons entendre toutes les organisations ouvrières.

M. CASTLEDEN: Dans un avenir prochain?

Le PRÉSIDENT: Dès qu'elles seront prêtes; quelques-unes ne le sont pas. Le comité du programme s'en est occupé. Demain, nous entendrons la Canadian Chamber of Commerce. J'ai pris la liberté de leur dire que s'ils ne finissaient pas demain après-midi et si la Chambre ne siégeait pas demain soir, notre Comité siégerait demain soir pour leur permettre de finir.

A 12.45 le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le vendredi 11 juin 1943 à 10 h. 30 du matin.